

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 18

votants : 25

**OBJET :**

**DISPOSITIF 100 %  
INCLUSION -  
PARTICIPATION DE  
LA VILLE DE L'AIGLE  
AU PROJET « MON  
QUARTIER MA  
SOLUTION »**

L'an deux mil vingt-deux,  
le : **Mercredi 1<sup>er</sup> juin**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mai 2022.

**PRESENTS** : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,  
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, Mme Charlene  
RENARD, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE,  
M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Nicole  
GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN,  
M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, M. Serge DELAVALLÉE,  
Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL et Mme Alexandra  
BRACQUE.

**Absents ou excusés** : Mme Mireille NOGUET qui a donné pouvoir à  
M. Pascal SAMSON, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à  
M. Pascal GUEUGNON, Mme Nelly VIVIEN qui a donné pouvoir à  
Mme Nicole GONDOUIN, Mme Christine CHATEL qui a donné pouvoir  
à Mme Marie-José MARTIN, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné  
pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, M. Cédric COQUELIN qui a donné  
pouvoir à M. Didier COUSIN, Mme Lucie CLOUARD qui a donné  
pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, M. Stéphane CLOUET, M. Thierry  
PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE et M. Gérard  
LATINIER.

Monsieur Lionel GONNET a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : **-9 JUIN 2022**

Publié

le : **-9 JUIN 2022**

Le Maire,



Philippe  
VAN-HOORNE

L'Appel à projets **100 % inclusion - La fabrique de la remobilisation** est une initiative du Plan d'Investissement dans les Compétences qui souhaite inventer et promouvoir des parcours « sans rupture » afin de remettre les bénéficiaires au cœur de leur parcours en s'appuyant sur leurs compétences et leurs attentes.

L'Association L'Etape qui accompagne vers et dans l'emploi les habitants du territoire éloignés du monde professionnel a répondu à cet appel à projets à l'échelle du département de l'Orne.

Le projet, d'une durée de 2 ans, intitulé « Mon Qu@rtier, ma Solution » concerne tous les QPV (Quartier Politique de la Ville) de l'Orne et permet d'avoir une réponse globale et coordonnée tout en s'attachant à la spécificité de chaque territoire (4 au total : Flers, Alençon, L'Aigle, Argentan).

Deux démarches concomitantes seront ainsi déployées à travers :

- un accompagnement par un coach recruté à cet effet par une association locale partenaire de l'appel à projets, dont la mission principale sera d'élaborer des parcours personnalisés, depuis la remobilisation jusqu'à l'accès à l'emploi des habitants des QPV.  
Le coach accompagnera 30 personnes par an (soit 60 personnes sur la totalité du projet) sur chacun des territoires.  
A l'issue de l'accompagnement, 80 % des personnes doivent s'engager dans un parcours d'insertion et 50 % en sorties positives (CDI, CDD de plus de 6 mois, formation qualifiante ou création d'entreprise),
- une action de remobilisation collective par territoire (complémentaire à l'accompagnement individualisé du « Coach QPV ») qui se concrétisera par des actions du type ateliers estime de soi, prise de parole, confiance, réalisation de CV, présentation de métiers en lien direct avec les entreprises...

L'Etape porte et coordonne le projet dans sa globalité, les postes de coach sont portés par d'autres structures, le territoire de L'Aigle bénéficie du coach emploi du Département.

Afin de suivre et de s'assurer de la réalisation concrète du projet, les partenaires impliqués, dont la Ville de L'Aigle, ont décidé de créer un consortium.

L'association l'Etape portera le consortium et le représentera auprès de l'Etat. Dans le cadre de ce consortium, les membres s'engagent à élaborer et mettre en place le projet décrit ci-dessus et à participer aux réunions de travail en lien avec le projet.

Les subventions allouées par les financeurs seront versées sur le compte de l'Etape, qui financera ensuite les partenaires qui porteront les postes de coach notamment, dans le cadre de conventions spécifiques. La participation financière de la Ville de L'Aigle s'élève à 5 000 € pour les 2 ans du projet.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,***

**➤ SE PRONONCE FAVORABLEMENT quant à l'implication de la Ville de L'Aigle dans le projet tel qu'exposé ci-dessus, et notamment dans le consortium évoqué ci-dessus ;**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et documents afférents à ce projet ;
- **AUTORISE** l'inscription au budget des crédits correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



**Philippe VAN-HOORNE**

